

L'usage des langues et les problèmes de traduction

Isabelle PINGEL, Professeur de droit à l'Université de Paris 1

Résumé :

Le multilinguisme panarchique pratiqué par l'Union européenne est unique au monde. Condition de la préservation de la diversité, et précieux à ce titre, il peut cependant constituer un frein à l'échange d'informations dans l'Espace de liberté, de sécurité et de justice. Tant la coopération policière que judiciaire sont concernées ici, soulevant des difficultés parfois communes, parfois spécifiques.

Multilinguisme et coopération judiciaire

Aussi ancienne que la coopération en la matière, la traduction judiciaire revêt des aspects variés. C'est dans sa dimension d'outil de communication entre les autorités compétentes qu'on l'envisagera ici, en évoquant deux questions centrales. La première concerne le besoin classique de traduction que génère tout effort de coopération dans un espace multilingue (ex : traduction d'une demande d'entraide). La seconde concerne le dialogue direct entre les acteurs du domaine ; elle s'envisage sur des bases différentes, mais non moins délicates, supposant notamment de réfléchir à la nécessité de choisir, pour assurer le fonctionnement harmonieux des institutions, une ou plusieurs langues de travail.

Multilinguisme et coopération policière

Moins étudiée que celle concernant la coopération judiciaire, la question du multilinguisme et de la coopération policière est pourtant d'un grand intérêt. On développera à ce titre un sujet peu familier au juriste : celui de la place, dans l'effort d'intégration des politiques et des moyens, du traducteur et, plus particulièrement, du traducteur-veilleur. En charge d'une fonction essentielle de relais entre l'information et le décideur, le traducteur-veilleur est une nouvelle espèce de langagier, qui maîtrise à la fois l'outil technologique et la compétence linguistique. Son statut, qui ne fait l'objet d'aucun texte, reste à élaborer, en termes notamment d'éthique et de déontologie, de même que restent ouvertes, en ce qui le concerne, les questions de formation et de recrutement.